

Etablissement public local « LA CITE DE LA VOIX »  
REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE PUBLIC  
MARCHE DE FOURNITURES ET SERVICES

Marché à procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)

OBJET DU MARCHE :

CONCEPTION ET REALISATION VISUELLE ET GRAPHIQUE DE LA COMMUNICATION  
DE LA CITE DE LA VOIX.

Service : Direction

Marché n° 2019.MAPA.COM.01

Date et heure limites de remise de la candidature : 30 juin 2019 à 19h.

Date et heure limites de remise de l'offre : 15 aout 2019 à 19h

### **Article 1 : PERSONNE PUBLIQUE CONTRACTANTE**

La personne publique contractante est l'Établissement public local CITE DE LA VOIX, représenté par son directeur M. François DELAGOUTTE

Siège : 4 rue de l'Hôpital – BP 4 – 89450 VEZELAY

N° SIRET : 809 421 696 00018

Code APE 90.01Z

N° licence entrepreneur de spectacle : 1-1113416 / 2-1113417 / 3-1113415

### **Article 2 : FORME DU MARCHÉ ET PROCEDURE DE PASSATION**

Le présent marché est un marché passé selon la procédure adaptée.

Les candidats sont informés que la personne responsable du marché peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour des motifs d'intérêt général.

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou un groupement. Le groupement permet à une entreprise qui n'a pas la capacité de répondre seule à ce marché de se grouper avec une autre entreprise. Le groupement a lieu au stade des candidatures.

### **Article 3 – OBJET ET CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ**

#### **3-1. OBJET DU MARCHÉ**

Le présent marché a pour objet la conception et réalisation visuelle et graphique de la communication de La Cité de la Voix.

#### **3-2. FORME ET ETENDUE DU MARCHÉ**

Le présent marché est prévu sous la forme d'un marché public de services à bons de commande avec maximum et sans minimum. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins.

Il s'agit d'un marché unique, sans allotissement.

#### **3-3. DUREE DU MARCHÉ**

La durée maximale du contrat sera de 4 saisons, de la date de notification ou du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2023.

Le marché sera conclu pour une première période de 2 saisons courant de la date de notification jusqu'au 30 septembre 2021.

Ce contrat est reconductible une première fois pour une nouvelle période de 1 an expirant le 30 septembre 2022 par décision expresse du pouvoir adjudicateur notifiée au Titulaire 3 mois avant le 30 septembre 2021.

Ce contrat est reconductible une seconde fois pour une nouvelle période de 1 an expirant le 30 septembre 2023 par décision expresse du pouvoir adjudicateur notifiée au Titulaire 3 mois avant le 30 septembre 2022.

#### **3-4. DELAIS D'EXECUTION**

La date prévisible pour le commencement de l'exécution du marché est le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

#### **3-5. DELAI DE VALIDITE DE L'OFFRE**

Les offres sont valables pour une durée de 90 jours à compter de la date limite de remise de l'offre.

#### **3-6. LIEU D'EXECUTION DU MARCHÉ OU LIEU DE LIVRAISON**

Le marché sera exécuté chez le Titulaire et livré dans les locaux de La Cité de la Voix.

#### **3-7. VARIANTES / OPTIONS**

Les variantes et les options ne sont pas autorisées dans le cadre du présent marché.

#### **3-8. MODE DE REGLEMENT ET MODALITES DE FINANCEMENT**

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : financement sur le budget de l'établissement public, paiement selon les règles de la comptabilité publique.

Les sommes dues au Titulaire du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## **Article 4 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION**

### **4-1. COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat. Il contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Le dossier de candidature, qui comprend :
  - L'acte d'engagement du candidat (DC3),
  - La déclaration du candidat comportant les attestations (DC2),
  - La situation du candidat (DC1)
- Le bordereau des prix unitaires (exprimés en Euro)

### **4-2. MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Le délai précité court à compter de la date d'envoi des modifications aux candidats.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **Article 5 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

La consultation se déroulera en deux étapes :

### **I - Etape 1 : Sélection des candidatures**

Les candidats présenteront une candidature qui permettra à la Cité de la Voix de vérifier sa capacité à concourir.

**La date limite de remise des dossiers de candidatures est le 30 juin 2019 à 19h.**

Cette étape a pour objet la sélection de 2 (deux) candidats minimum et 7 (sept) maximum, sous réserve d'un nombre de candidats suffisants, lesquels seront admis ensuite à présenter une offre définitive à la Cité de la Voix. La sélection se fera uniquement au vu des dossiers reçus.

#### **A - La sélection des candidatures permettra :**

- De vérifier la capacité du candidat à répondre au présent marché. La note rédigée par le candidat détaillera son savoir-faire, ses moyens techniques, sa méthode de travail, les logiciels utilisés, le mode de transmission des fichiers, etc... et les moyens humains dont il dispose pour répondre au mieux aux besoins de la Cité de la Voix.
- De présélectionner le candidat sur présentation d'un « Book/Portfolio » ou de travaux réalisés dans un cadre professionnel, afin de se forger une idée précise en terme d'originalité, d'innovation, d'adéquation avec l'esprit de la Cité de la Voix.

#### **Documents à produire :**

- dossier complet (dont note + book/Portfolio)

#### **B - Critères de jugement des candidatures / condition d'envoi**

Critère n° 1 : références et savoir-faire : 60 %

Critère n° 2 : moyens techniques et humains : 40 %

L'ensemble des pièces relatives à la candidature sont à adresser sous pli fermé avant le 30 juin 2019 à 19h à :

M. le directeur

La Cité de la Voix

4 rue de l'Hôpital

BP 4

89450 VEZELAY

avec la mention « Candidature pour marché communication »

*(envoi par courrier recommandé avec accusé de réception)*

Une candidature ne pourra être prise en considération qu'à la condition formelle que l'ensemble des documents énumérés à l'article 4-1 soient fournis.

Les candidats non retenus seront informés par courrier du rejet de leur candidature dès que le choix des candidats admis à présenter une offre sera effectué.

Les candidats retenus seront alors informés par courrier postal ou électronique, au plus vite, de leur admission et seront alors amenés à présenter une offre avant le 15 Août 2019 à 19h.

## **II - Etape 2 : Sélection des offres**

Les candidats retenus, admis à présenter une offre pour le lancement du marché, recevront une participation financière forfaitaire à concourir, d'un montant de 500 € (cinq cents euros TTC), sur présentation d'une facture à la remise de l'offre.

### **A - Critères de sélection des offres / condition d'envoi**

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces mentionnées à l'article 4-1.

En outre, il présentera :

- Un projet de logo de la structure
- Un projet de maquette de brochure de saison
- Un projet présentant l'esthétique générale de la page d'accueil du site web de l'établissement

L'ensemble des pièces relatives à l'offre sera à adresser sous pli fermé avant le 15 Août 2019 à 19h à :

M. le directeur

La Cité de la Voix

4 rue de l'Hôpital

BP 4

89450 VEZELAY

avec la mention « offre pour marché communication »

*(envoi par courrier recommandé avec accusé de réception)*

Les offres seront sélectionnées en fonction des critères objectifs suivants :

- Bordereau de prix (prix) : 40 %
- Projet : 60 %
  - (Qualité artistique/cohérence de l'univers visuel et graphique du candidat avec l'activité de la Cité de la Voix : 25 %*
  - (Créativité/originalité de l'univers visuel et graphique du candidat : 15 %*
  - (Clarté/lisibilité de l'univers visuel et graphique du candidat : 20 %*

Les candidats non retenus seront informés par courrier du rejet de leur offre.

## **Article 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 2 semaines avant la date limite de réception des offres, leur demande à :

Renseignements administratifs : [eric.lebihan@lacitedelavoix.net](mailto:eric.lebihan@lacitedelavoix.net)

Renseignements techniques : [carine.tedesco@lacitedelavoix.net](mailto:carine.tedesco@lacitedelavoix.net)

Etabli à Vézelay le 22 mai 2019

Le directeur de LA CITE DE LA VOIX

M. François Delagoutte